

# GUIDE PRATIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE HIMO DANS LA RÉALISATION/RÉHABILITATION DE PISTES RURALES



---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
1.1 Contexte	4
1.2 Un guide basé sur l'expérience de HELVETAS au Burkina Faso .....	4
<b>2. Description de l'approche HIMO</b>	<b>4</b>
2.1 Définition de L'approche HIMO	4
2.2 Les principes fondamentaux de l'approche HIMO .....	5
2.3 Les principaux acteurs aux processus HIMO.....	5
2.4 Les étapes préliminaires à la mise en route de la méthode HIMO .....	6
<b>3. Les étapes de l'approche HIMO</b>	<b>7</b>
3.1 Phase 1 : Avant la réalisation des Travaux.....	7
3.2 Phase 2 : Pendant la réalisation des travaux.....	11
3.3 Phase 3 : Après la réalisation des Travaux.....	12
<b>4. Le suivi-évaluation d'un chantier de pistes rurales HIMO .....</b>	<b>13</b>
<b>5. Les différents niveaux d'entretien, types de travaux et mécanismes .....</b>	<b>14</b>
5.1 Les niveaux d'entretiens	14
5.2 Les Types de travaux d'entretien sur des pistes rurales HIMO .....	14
5.3 Les mécanismes d'entretien courant de piste HIMO .....	15
<b>6. Mise en place et gestion d'un chantier HIMO .....</b>	<b>15</b>
6.1 Préparation du démarrage d'un chantier	16
6.2 Visite de reconnaissance du terrain	16
6.3 Prise de contact avec les autorités locales .....	16
6.4 Critères d'installations d'une base vie de chantier HIMO .....	16
6.5 Composition des installations d'une base vie du chantier .....	17
6.6 Gestion des approvisionnements	17
6.7 Le suivi/contrôle des activités sur le chantier.....	18
6.8 Gestion du personnel	18
<b>7. Principaux outils de mise en route</b>	<b>19</b>
7.1 Outil 1. Canevas de Demande Projet de piste rurale (DP) .....	19
7.2 Outil 2. Canevas Avant-Projet Sommaire (APS).....	22
7.3 Outil 3. Canevas Avant-Projet Détaillé (APD).....	22
7.4 Outil 4. Canevas Dossier d'Appel d'Offres (DAO) .....	24

---

---

---

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

Sigles	Significations
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
OIT	Organisation Internationale du Travail
HIEQ	Haute Intensité d'Équipement
BIT	Bureau international du Travail
ORD	Office Régional de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BET	Bureau d'Études Techniques
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PLD	Plan Local de Développement
PCD	Plan Communal de Développement
PRD	Plan Régional de Développement
PAI	Plan Annuel d'Investissement
OSC	Organisation de la Société Civile
TDR	Termes de Référence
APS	Avant-Projet Sommaire
APD	Avant-Projet Détaillé
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
CT	Collectivités Territoriales
CVP	Comité Villageois de Piste
CIVP	Comité Inter Villageois de Piste
CVD	Conseil Villageois de Développement
DEPAC	Programme d'appui à la Décentralisation et la Participation Citoyenne
PrEst	Programme Pistes rurales-Désenclavement à l'Est
SNTR-BF	Stratégie Nationale du Transport Rural au Burkina Faso
CM	Conseil Municipal

---

## 1. Introduction

---

### 1.1 Contexte

HELVETAS intervient au Burkina Faso depuis 2002. Elle accompagne le développement des collectivités territoriales, à travers un appui structurant à la décentralisation et œuvre pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie et de production des populations vulnérables, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Son accompagnement de la décentralisation, jadis fondé sur le désenclavement de collectivités territoriales par la réalisation et l'entretien de pistes rurales par la méthode Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), s'est affermi et systématisé, depuis l'adoption par les autorités nationales, de la décentralisation intégrale consacrée par les élections locales de 2006.

Dans ce cadre donc, depuis 2009 et conformément à la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales, la réalisation et l'entretien des pistes rurales constituent l'un des domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales (conseils régionaux et conseils municipaux). Les collectivités territoriales, particulièrement les conseils régionaux, promus au leadership du processus au niveau régional, doivent s'approprier l'approche HIMO et bien maîtriser le processus dans la réalisation d'investissements publics, afin d'assurer efficacement la maîtrise d'ouvrage. Cependant, l'approche demeure résolument exigeante en matière de respect des prescriptions et itinéraires techniques nécessaires à la réalisation d'infrastructures techniquement éprouvées et d'exploitation durable, pour les usagers. D'où la nécessité de mettre à la disposition des collectivités territoriales et leurs partenaires un manuel pour guider et orienter la mise en œuvre de l'approche HIMO.

### 1.2 Un guide basé sur l'expérience de HELVETAS au Burkina Faso

HELVETAS a initié, en 2002, un projet pilote de construction de pistes rurales, par la méthode HIMO (Programme PrEst), au profit de la région de l'Est. Les interventions s'opéraient en régie et HELVETAS Burkina-Faso conduisait tout le processus pour les collectivités territoriales partenaires, tout en gérant les relations avec les entreprises et autres parties prenantes du projet. Cette stratégie d'intervention de HELVETAS a évolué de la régie vers l'appui-accompagnement et le transfert de compétences au profit des collectivités territoriales.

Outre les collectivités territoriales, HELVETAS travaille au renforcement des capacités des autres acteurs intervenant dans la réalisation des pistes rurales par la méthode HIMO. Il s'agit notamment des PME et BET locales, des Services Déconcentrés de l'Etat et, dans une certaine mesure, les communautés bénéficiaires à la base.

Le présent manuel, résultant de deux décennies d'expériences dans la pratique de l'approche HIMO, se veut un guide pour mieux comprendre la méthode et la mettre en pratique. Il constitue un important outil de mise en route de l'approche HIMO tant pour les Collectivités territoriales que pour leurs partenaires.

---

## 2. Description de l'approche HIMO

---

### 2.1 Définition de L'approche HIMO

L'acronyme **H.I.M.O.**, signifie : "Haute Intensité de Main d'Œuvre", et désigne une approche de réalisation ou de réhabilitation d'infrastructures socio-économiques, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle utilise des méthodes qui combinent l'utilisation d'équipements légers, de matériaux locaux et surtout la main d'œuvre locale, non ou peu qualifiée, de manière intensive, en vue de réduire au maximum la pauvreté (du fait des rémunérations octroyées), avec une attention particulière portée sur les questions de coûts et de qualité.

En effet, l'approche "HIMO" est une alternative à la technologie Haute Intensité d'Équipements (HIEQ) qui emploie un équipement lourd, une main-d'œuvre très limitée et beaucoup d'équipements mécanisés (Olivier, 1998).

De manière générale, l'approche HIMO tente de trouver un équilibre dans l'utilisation adéquate entre la main d'œuvre, les matériaux et les équipements (matériels), afin d'obtenir un produit rentable et de qualité satisfaisante. Elle met l'accent sur l'utilisation massive de la main d'œuvre locale, dans des conditions de travail décent garantissant au travailleur sa dignité, tout en lui procurant un revenu. L'expérience de HELVETSAS dans la réalisation d'infrastructures, notamment de pistes rurales par la méthode HIMO permet d'observer les quatre dimensions fondamentales du travail décent : l'emploi, les droits des travailleurs, la protection sociale et le dialogue social.

## 2.2 Les principes fondamentaux de l'approche HIMO

L'approche HIMO s'avère être à la fois un outil opérationnel de la politique de l'emploi et un instrument de la politique de décentralisation. Elle se fonde en ce sens sur les principes fondamentaux suivants :

- Optimisation des ressources

La méthode HIMO se veut une combinaison optimale de la main-d'œuvre, de petits outillages et d'équipements légers, afin de produire des infrastructures de qualité, à un coût minimum. Elle permet de maximiser l'emploi tout en favorisant la distribution des revenus dans les zones rurales et urbaines, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

- Participation et inclusion

L'approche HIMO se fonde sur une démarche qui mobilise la participation et l'inclusion des populations locales à toutes les étapes du projet en passant par la conception à la réalisation des infrastructures. Sa démarche vise à garantir une meilleure appropriation des bénéficiaires dans la construction et la gestion des infrastructures, en vue de garantir leur durabilité.

- Transfert de compétences structurantes

La mise en œuvre de l'approche HIMO s'appuie sur des compétences techniques locales. Ce qui permet de créer à moyen et long terme une expertise locale capable d'effectuer des travaux de construction et d'entretien, conformément aux standards de qualité définis. A cet effet, des sessions de renforcement de capacités des acteurs locaux sont indispensables pour y parvenir.

- Intermédiation sociale

La méthode HIMO implique, dans son processus de mise en œuvre, une opération d'intermédiation sociale (IMS) pour jouer le rôle de relais ou de facilitateur social ou encore d'interface entre la collectivité Territoriale et les communautés bénéficiaires des réalisations. Elle vise à assurer une communication constructive en identifiant et en anticipant sur la résolution des éventuels conflits susceptibles de naître et d'entacher le processus.

## 2.3 Les principaux acteurs aux processus HIMO

Les acteurs ici identifiés réfèrent aux expériences de HELVETAS dans la pratique de l'approche HIMO. Huit (08) Principaux acteurs sont impliqués dans la réalisation d'un projet de piste rurale par la méthode HIMO.

1. **L'Etat** : il est le maître d'ouvrage et émet l'idée de se procurer des investissements. C'est lui qui définit la politique globale nationale en matière de désenclavement et de pistes rurales en particulier
2. **Les collectivités territoriales** : Conseils régionaux et municipaux bénéficiaires des investissements. Elles assurent la maîtrise d'ouvrage en matière de pistes rurales selon le Code générale des Collectivités Territoriales et accompagnent l'intermédiation sociale dans la sensibilisation, la mobilisation et l'implication des communautés dans la réalisation des infrastructures socioéconomiques. Elles sont garantes de la mise à disposition et l'accès aux différents sites identifiés pour les travaux HIMO.

3. **Les Services Techniques Déconcentrés (STD)** : structures techniques de l'Etat qui accompagnent les collectivités territoriales dans leurs domaines de compétences dans le suivi et le conseil pour la mise en œuvre des investissements.
4. **Le BET** : personne morale choisie par le maître d'ouvrage compte tenu de ses compétences techniques, d'expert du domaine pour la conduite opérationnelle des travaux en termes de conception, de calculs des coûts, de délais, de choix techniques et de suivi-contrôle, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges.
5. **Les entreprises** : structures en charge d'exécuter les travaux à destination d'un ensemble de clients ou d'usagers, dans le strict respect des prescriptions techniques. Elles travaillent avec des ingénieurs, des techniciens et/ou des ouvriers qualifiés issus de ses propres employés et les travailleurs de la localité (main d'œuvre locale).
6. **Les opérateurs de l'Intermédiation sociale** : organisations chargées de faciliter la mise en œuvre des travaux. Ils sont présents avant, pendant et après les travaux, afin de prévenir ou de gérer les conflits liés aux projets. Ils organisent et gèrent l'approvisionnement du chantier en main d'œuvre locale pour les travaux ;
7. **La main d'œuvre locale** : les personnes de la localité employées sur les chantiers par les entreprises.
8. **Les partenaires techniques et financiers** : Organisations Non Gouvernementales, qui apportent un appui financier et/ou une expertise, aux collectivités territoriales et autres acteurs du processus à la réalisation des investissements HIMO. ***C'est à niveau que Helvetas intervient et apporte un appui financier et une expertise aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre opérationnelle des activités (aspects conceptuels, techniques, gestion des contrats, etc.)***

## 2.4 Les étapes préliminaires à la mise en route de la méthode HIMO

La mise en route de la méthode HIMO au Burkina Faso est encadrée par un référentiel technique national HIMO. Ce référentiel définit les principales conditions à remplir pour mettre en œuvre de façon efficace et efficiente l'approche HIMO.

Principales conditions	Explications
La densité de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une densité minimale de la population égale ou supérieure à 25 habitants par km<sup>2</sup> est requise pour une utilisation optimale de la méthode HIMO</li> <li>• A défaut, une densité de 15 - 25 habitants par km<sup>2</sup> est recommandée comme minimum acceptable pour lancer le processus HIMO</li> </ul>
La rémunération minimale de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rémunération minimale de 2.500 Francs CFA par jour</li> <li>• A défaut se conformer aux textes en vigueur au Burkina Faso qui fixe la rémunération minimale journalière à 1.200 Francs CFA</li> </ul>
Le niveau économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PNB par habitant en-dessous de 500.000 FCFA (par habitant par an) ;</li> </ul>
Le coût de l'investissement par habitant désenclavé (Rentabilité économique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût de l'investissement doit être inférieur ou égal 20 000 FCFA par habitant désenclavé ;</li> </ul>
Le volume de terre à exécuter à la main	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un volume inférieur à 5 m<sup>3</sup> par mètre linéaire</li> </ul>

## Conseils d'orientation

La plupart des régions du Burkina Faso sont plates et le volume de terre à travailler à la main ne dépasse guère 1m<sup>3</sup> par mètre linéaire. Toutefois, exception est faite pour les pistes sur digues dans des zones exposées aux inondations périodiques.

Selon les expériences en Afrique de l'Ouest la méthode HIMO, pour l'aménagement des pistes rurales, rapporte des revenus directs aux villages de l'ordre de 10% - 20% du coût kilométrique.

L'obtention des résultats optimaux, lorsque les conditions préliminaires à considérer sont réunies, appelle en amont de la part de l'Etat, une politique favorable et stimulante à l'émergence d'une industrie locale de construction, comprenant les actions suivantes :

- La mise en place des procédures transparentes de passation de marchés ;
- Le paiement à temps des travaux et prestations réalisés ;
- L'accès au crédit bancaire pour faciliter l'équipement des PME et GIE ;
- L'accès aux cautions des marchés ;
- La formation continue du personnel des BET et des PME aux techniques de mise en œuvre des projets de pistes rurales (études et réalisations).

Sur le site d'un projet de piste rurale HIMO, les conditions suivantes sont requises :

- La disponibilité de la main-d'œuvre active (densité > 15 habitants au km<sup>2</sup>) ;
- La disponibilité des matériaux locaux à proximité des pistes ;
- Les normes de qualité souhaitées

---

## 3. Les étapes de l'approche HIMO

---

La mise en œuvre de l'approche HIMO, dans la réalisation d'infrastructures publiques comporte sept (07) étapes, réparties en trois (03) phases.

### 3.1 Phase 1 : Avant la réalisation des Travaux

#### Étape 1 : Identification du/des pistes à aménager (Projet(s)), par les décideurs

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exprimer un besoin indéniable de pistes rurales ;</li><li>• Identifier les pistes rurales à aménager ;</li><li>• Valider les pistes rurales à aménager inscrites dans le PAI en conseil de collectivité</li></ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les communautés à la base, à travers les Conseils Villageois de Développement (CVD) et autres personnes ressources (au besoin) ;</li><li>• Les conseillers municipaux des villages concernés ;</li><li>• Le Conseil municipal.</li></ul>
<b>Actions</b>	Concertation inclusive de populations et acteurs locaux, rédaction d'une demande motivée

## Conseils d'orientation

L'identification de tout projet HIMO se fait sur la base d'un document de planification (local, régional, national). Au Burkina Faso ces documents sont les plans locaux de développement (PLD), plus spécifiquement les Plans Communaux de Développement (PCD), quand il s'agit de communes et des Plans Régionaux de Développement (PRD), pour les conseils régionaux. Dans l'un ou l'autre cas de figure, l'éligibilité du projet au financement du conseil de collectivité appelle son inscription au plan annuel d'investissements (PAI). Le Plan Annuel d'Investissement fait l'objet de délibération du conseil de collectivité, qui valide les projets à proposer au financement de la collectivité. Après inscription des projets dans son PAI, la commune introduit une demande de financement de projet de piste rurale au conseil régional.

### Étape 2 : Information des populations et autorités locales sur le projet

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les communautés et autorités locales sur le projet de piste rurale qui sera réalisé</li><li>• Porter l'information sur la Méthode HIMO et ses implications pour les populations bénéficiaires, les autorités locales et les responsables de collectivité</li></ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opérateur de l'intermédiation sociale</li><li>• Maître d'ouvrage.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation des populations, à travers des ateliers régionaux, des réunions communales et villageoises (avec prise en compte de l'inclusion sociale)</li><li>•</li></ul>

## Conseils d'orientation

Le processus de mise en œuvre des projets d'infrastructures (étapes majeures, conditions, Critères, etc.) doit être expliqué aux populations en atelier régional organisé par le mandataire/accompagnateur (ou Maître d'ouvrage délégué). Des réunions communales et villageoises sont ensuite réalisées, dans les mêmes visées de porter une large information du public et des responsables communaux.

L'atelier régional est organisé par le maître d'ouvrage tandis que les réunions communales et villageoises sont animées par l'opérateur de l'intermédiation Sociale (IMS).

L'IMS commis à la mission d'intermédiation sociale va jouer le rôle d'interface entre le maître d'ouvrage et les principales parties prenantes du projet de piste rurale : les collectivités régions, les communes, les bureaux d'études, les entreprises et la communauté de base. L'objectif est d'assurer et faciliter la communication sur le projet et ses avantages, anticiper, prévenir ou contribuer à la gestion d'éventuels conflits qui naîtraient lors de l'exécution du projet. Il s'agit également de sensibiliser et susciter l'adhésion des populations bénéficiaires, leur appropriation du projet et leur participation effective à la réalisation des travaux. L'opérateur de l'intermédiation sociale intervient sur le terrain, afin de mieux préparer les populations bénéficiaires à la meilleure utilisation et l'entretien de l'infrastructure, dans la période d'après projet.

L'IMS est sélectionné ou recruté, parallèlement au processus d'identification des projets, sur la base de sa meilleure connaissance du terrain, il peut être une Organisation de la Société Civile (OSC) locale ou un Bureau d'études, représenté dans la région bénéficiaire du projet.



### Étape 3 : Présélection et sélection définitive des projets.

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifier la pertinence et la conformité de la demande ;</li><li>• Evaluer la faisabilité technique, socioéconomiques et environnementale du projet</li></ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité d'arbitrage ou de sélection ;</li><li>• Commission technique de sélection.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen et appréciation de la pertinence de l'aménagement des pistes ;</li><li>• Visite des pistes présélectionnées ;</li><li>• Evaluation technique et socio-économique des projets présélectionnés. (Voir Annexe 2, P 61);</li><li>• Validation de la liste définitive des pistes à aménager.</li></ul>

### Conseils d'orientation

La sélection définitive des pistes à aménager passe d'abord par une session de présélection. Un comité d'arbitrage ou de sélection, mise en place par le conseil régional procède à un premier tri des projets, sur la base de pistes proposées par les communes. (Pour le cas du Burkina, Six (06) membres constituent le comité d'arbitrage, soit les représentants : de la faïtière des municipalités, du conseil régional et des services techniques déconcentrés concernés (Environnement, Agriculture, Infrastructures et ressources animales).

Enfin, une commission technique commise par le conseil régional, après une visite de terrain, valide la liste définitive des projets de pistes promises à un aménagement par la méthode HIMO, à travers des critères techniques et socio-économiques.

Les pistes ainsi ciblées feront l'objet d'études techniques, puis d'aménagement, selon le modèle (Variante technique) issu des études réalisées. (Au Burkina, la commission technique est constituée de cinq (05) membres, soit les représentants du Conseil régional, des mairies concernées, du Technicien HIMO de Helvetas et des techniciens des services de l'environnement et des infrastructures).

### Étape 4 : Les études techniques préalables à l'aménagement des pistes.

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer des documents techniques HIMO (TDR, APS, APD, DAO)</li><li>• Collecter les données pour l'élaboration quantitative du projet avec forte implication des bénéficiaires et acteurs locaux.</li></ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué ;</li><li>• Bureaux d'Etudes Techniques (BET) ;</li><li>• OP/IMS.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction des Termes de Référence des Etudes Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Détaillé (APD) pour la sélection des BET (Par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué) ;</li><li>• Rédaction de la Demande de Proposition (DP), pour la sélection future des entreprises d'exécution (Par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué);</li><li>• Réalisation des études d'APS et d'APD (Par le BET sélectionné sous la supervision du Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué) ;</li><li>• Production du Dossier d'Appel d'offres (DAO) pour la réalisation technique de la piste rurale HIMO (Par le BET sélectionné et adapté par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué) ;</li><li>• Evaluation technique et quantitative des travaux d'aménagement, élaboration d'un projet HIMO et à implication locale, (avec les intéressés</li><li>• Sélection du BET et de l'opérateur d'IMS par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué (CAM)</li></ul>

## Conseils d'orientation

La mise en œuvre de projets de pistes rurales, par la méthode HIMO, nécessite l'élaboration de documents techniques spécifiques HIMO : des TDR, la DP, l'APS, l'APD et le DAO (cf. VII du présent document)

Les Termes de Référence (TDR) ou Cahier des charges est un document écrit par le commanditaire. Ils présentent le but et le champ des études, les résultats attendus, les méthodes à utiliser, les références permettant d'apprécier la performance ou la capacité de conduire les études, les ressources et le temps nécessaires, ainsi que les conditions de présentation des résultats. Des TDR clairs, précis et détaillés, connus et acceptés par toutes les parties, facilitent la réalisation de l'activité, réduisent les risques de malentendus et organisent l'exécution optimale de l'activité, en préparant et facilitant l'acceptation des résultats.

L'Avant-Projet Sommaire (APS). En prélude à son élaboration, le commanditaire produit un dossier d'appel à propositions, à l'attention des Bureaux d'études candidats. Il décline le contenu que le maître d'ouvrage attend de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et de l'Avant-Projet Détaillé (APD). Ce document servira de fil conducteur au Bureau d'étude retenu pour les études techniques de réalisation du projet. L'APS comporte généralement les prestations d'études sommaires se rapportant à l'ensemble du projet, notamment :

- Les études graphiques (cartographiques) des axes envisageables, des variantes ;
- Les études géométriques (topographiques) sommaires des variantes ;
- Les conceptions et dimensionnements sommaires des ouvrages ;
- L'élaboration sommaire des détails fondamentaux, etc. ;
- L'identification de la campagne géotechnique applicable au projet ;
- L'établissement d'une note succincte de l'impact sur l'environnement des variantes retenues ;
- Une étude socio-économique nécessaire avant toute application d'envergure de ces **techniques HIMO au sein des populations villageoises de la région choisie par le Projet.**

La notice technique de l'APS présente :

- Les justificatifs techniques de la solution retenue ;
- Les conditions de réalisation ;
- Les durées de réalisation ;
- Les notes de calcul sommaires relatives à la stabilité des différentes parties de l'ouvrage ;
- Les éventuels travaux d'investigation et de reconnaissances complémentaires et nécessaires pour la poursuite de la mission.

L'Avant-Projet Détaillé (APD), plus détaillé que l'Avant-Projet Sommaire, comprend l'ensemble des études permettant de définir les caractéristiques principales et détaillées du projet. Ces différentes études doivent permettre de :

- Déterminer les surfaces détaillées des éléments du projet ;
- Produire les plans détaillés des ouvrages ;
- Définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;
- Etablir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;
- Arrêter définitivement le programme.

La notice technique de l'APD comprend :

- Un document de l'étude topographique composé de :
  - Un schéma itinéraire indiquant les différentes localités et Points kilométriques (PK) ;
  - Un profil en plan aux échelles appropriées ;
  - Les différents profils en travers-type, aux échelles appropriées.
- Un mémoire explicatif des démarches utilisées dans la conduite des études topographique, géotechnique, hydrologique, socio-économique, d'ingénierie et d'impact environnemental.
- Une note de calcul des différentes hypothèses et calculs justifiant les options techniques du consultant ;
- Les plans d'exécution des ouvrages à des échelles appropriées ;
- Le cadre estimatif confidentiel qui comprend un devis estimatif confidentiel au Maître d'ouvrage, en vue du Dossier d'Appel d'offres (DAO).

- Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) qui comporte tous les renseignements nécessaires pour l'élaboration de la soumission, l'attribution du marché et son exécution. Il est élaboré à l'issue des différentes études, par le Bureau d'Etudes Techniques, pour le compte du maître d'ouvrage.

## 3.2 Phase 2 : Pendant la réalisation des travaux

### Étape 5 : réalisation des travaux/ l'organisation du chantier HIMO

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrer un chantier conformément aux règles et procédures administratives ;</li> <li>• Résoudre les problèmes quotidiens de travail ;</li> <li>• Elaborer des outils de collecte de données sur les jeunes et les femmes (Paie, pointage, fiche de recensement MO...).</li> </ul>
<b>Acteurs principaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable d'entreprises</li> <li>• Personnel d'entreprise sur le chantier (ouvriers qualifiés et non qualifiés)</li> <li>• Responsables de Collectivités</li> <li>• Opérateur d'Intermédiation sociale</li> <li>• Techniciens du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué</li> <li>• Bureau de suivi – contrôle des travaux</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux suivant les spécifications techniques</li> </ul>

### Conseils d'orientation

Les principaux éléments dont il faut s'occuper sur un chantier sont les suivants : Le camp, les approvisionnements, le travail administratif et la main d'œuvre.

Le camp est l'endroit où se trouvent les bâtiments administratifs et les logements. Il comprend normalement : Un bureau de chantier, un magasin, un atelier d'entretien/réparations mineures, une aire de stationnement, les logements, une alimentation en eau et des toilettes.

Quant aux approvisionnements, ils comprennent l'ensemble des outils, du matériel et des matériaux utilisés pour la construction/réhabilitation des infrastructures HIMO. Ils sont gérés par un magasinier, placé sous la responsabilité du chef de chantier et stockés dans un bâtiment fermé.

Le fonctionnement d'un chantier nécessite l'emploi d'une main d'œuvre appropriée. Les éléments à considérer pour la main d'œuvre sont : L'embauche et l'emploi, les conditions de travail, les plaintes et réclamations.

L'administration d'un chantier nécessite les documents suivants : Une liste de l'effectif, assortie de fiches d'embauche, les rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels des activités de construction/réhabilitation, le diagramme d'exécution des travaux, l'inventaire des outils, les bons de commande, de sorties et de réceptions du magasin.

### 3.3 Phase 3 : Après la réalisation des Travaux

#### Étape 6 : Remise des sites aux autorités

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire la réception provisoire des ouvrages</li><li>• Faire la remise des sites aux autorités</li></ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprise de réalisation ;</li><li>• Bureau de suivi-contrôle ;</li><li>• Autorités communales et régionales</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Visite de chantiers ;</li><li>• Remise officielle de sites et/ou ouvrages</li></ul>

#### Conseils d'orientation

A la fin des travaux de réalisation, l'infrastructure fait l'objet de réception provisoire, puis définitive et ensuite de remise officielle aux autorités.

Pour le cas spécifique des infrastructures routières, la piste rurale HIMO, à la fin des travaux de réalisation, fait l'objet d'une pré-réception technique. Cette pré-réception marque l'avis favorable du bureau responsable du suivi-contrôle et des techniciens du maître d'ouvrage, pour la réception provisoire de l'infrastructure. Cet avis signifie que le technicien en charge du suivi contrôle (avec, au besoin l'assistant technique du partenaire technique et financier), ont effectué une dernière sortie sur le terrain pour constater qu'il n'y a aucune autre anomalie sur l'ouvrage, après la levée de réserves.

La réception provisoire est actée par une commission constituée à cette fin.

Après cette réception provisoire, l'ouvrage est mis en exploitation, toujours sous la tutelle de l'entreprise, pendant une durée de douze (12) mois consécutifs, constituant de fait une période de garantie, pendant laquelle toute dégradation importante constatée sur l'infrastructure appellerait une réparation par l'entreprise, qui l'a réalisée.

A l'issue de cette période et après une ultime sortie d'inspection sur le terrain, l'ouvrage est définitivement réceptionné par le maître d'ouvrage, si aucune anomalie n'est constatée.

Le site est alors officiellement remis aux autorités, pour exploitation. Aucune dégradation constatée après cette période n'engagerait le bureau de contrôle ou l'entreprise.

#### Étape 7 : L'entretien des ouvrages

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures ;</li><li>• Favoriser l'exploitation durable des ouvrages.</li></ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structures locales de gestion des pistes ;</li><li>• Collectivités territoriales.</li></ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opération d'entretien courant des ouvrages (Inclure un budget d'entretien des infrastructures dans le PCD)</li></ul>

---

## 4. Le suivi-évaluation d'un chantier de pistes rurales HIMO

---

**Le suivi** d'un chantier pour les collectivités consiste à :

- Vérifier la conformité et l'adéquation de l'exécution du chantier en rapport avec le programme prévisionnel ;
- Vérifier la présence effective sur le chantier des différents acteurs concernés (entreprise, bureau de contrôle, intermédiation sociale, ouvriers qualifiés et non qualifiés, matériel et matériaux, etc.) ;
- Vérifier les progrès des travaux au regard du planning établi, en vue du respect des délais.

**L'évaluation** d'un chantier pour les collectivités territoriales consiste à :

- Apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du chantier, les acquis et les insuffisances ou faiblesses ;
- Vérifier l'atteinte des objectifs en rapport avec les indicateurs de performance ou d'impact ;
- Faire des recommandations éventuelles.

### **Autres dimensions à suivre**

Dans l'approche, il est aussi recommandé de suivre les aspects suivants :

- Km de pistes réalisés ;
- Nombre d'emplois créés (H/F) ;
- Durée moyenne des emplois ;
- Rémunérations totale versée au cours du chantier ;
- Rémunération moyenne mensuelle par ouvrier ;
- Population totale désenclavée ;
- Infrastructures socio-économiques désenclavées.

A cet effet, les outils suivants sont indispensables :

- Fiche de constitution des équipes de travail ;
- Fiche pointage et de rémunération de la main-d'œuvre ;
- Fiche de collecte de la population totale du village concerné (H/F) ;
- Fiche de collecte de la population totale en âge de travailler (H/F) ;
- Fiche de Recensement de la main d'œuvre locale.

L'exploitation des données permettra au maître d'ouvrage et aux responsables de collectivités de mesurer le degré de mise en œuvre de leurs plans communal ou régional de développement, en matière de pistes rurales et de mieux documenter et argumenter leurs initiatives de plaidoyer.

### **Conseils pratiques**

Pour permettre aux principaux acteurs de travailler en bonne intelligence dans un processus suffisamment maîtrisé et favoriser une synergie d'action, il est recommandé de renforcer leurs compétences sur l'approche HIMO. Il s'agit des PME & BET, des Collectivités territoriales, des Services techniques déconcentrés de l'état, des opérateurs de l'intermédiation sociale.

Les PME et BET reçoivent au préalable une série de formations sur les techniques de mise en œuvre des projets de pistes par la méthode HIMO, notamment l'itinéraire technique et financier de mise en œuvre des projets de pistes (études et estimations des coûts) et suivi-contrôle des travaux. Des chantiers-écoles sont également organisés à leur profit afin de mieux maîtriser tout le processus de réalisation des travaux et de suivi-contrôle.

Les collectivités territoriales (communes et régions) et les Services techniques déconcentrés sont outillés à leur tour sur l'approche HIMO, en général, avec la participation des Services techniques déconcentrés. Ils reçoivent également un renforcement de leurs capacités sur la mise en œuvre des projets de pistes rurales par la méthode HIMO, dans le contexte de la Décentralisation.

Les opérateurs de l'intermédiation sociale, commis à la facilitation pour la bonne exécution du projet HIMO, sur le terrain, reçoivent aussi une formation sur les approches d'information – sensibilisation, de mobilisation locale, la philosophie d'intervention de HELVETAS, ainsi que sur des thèmes transversaux en lien avec la gouvernance, la citoyenneté, l'équité-Genre et inclusion sociale.

---

## **5. Les différents niveaux d'entretien, types de travaux et mécanismes**

---

### **5.1 Les niveaux d'entretiens**

La valorisation des investissements publics et l'exploitation durable des ouvrages appellent résolument une gestion rigoureuse et un entretien, dans les règles de l'art, tant par les usagers que par les autorités.

En effet, un entretien tardif ou insuffisant se traduira par une dégradation accrue et une augmentation rapide des coûts de réparation. De ce fait, tout déficit d'entretien induit une disparition des ouvrages.

Trois niveaux d'entretien possibles sont dénombrés et définis (pour les pistes rurales) : l'entretien courant, l'entretien périodique et l'entretien d'urgence.

#### **L'entretien courant (ou régulier).**

L'entretien courant est une intervention régulière sur la piste (une ou plusieurs fois par an), afin de maintenir celle-ci dans un état constant de praticabilité, en toute sécurité et en toute saison. Cette forme d'entretien se résume à une série d'opérations simples ou de faible ampleur, avec une main d'œuvre peu qualifiée et un matériel léger (débroussaillage et désherbage, bouchage de nids de poules et flash, colmatage des cordons/diguettes en pierres. Etc.).

#### **L'entretien périodique**

Il intervient après quelques années d'exploitation de la piste entre 4 à 8 ans. Les travaux sont de plus grande ampleur et exigent une main d'œuvre un peu plus spécialisée et avec l'appui d'un technicien et un matériel approprié.

#### **L'entretien d'urgence**

L'entretien d'urgence n'est pas programmé en nature, dans l'espace et le temps. Il est lié aux événements imprévus et exceptionnels. Les activités d'entretien d'urgence sont exécutées dès que le besoin apparaît, en fonction des ressources et moyens disponibles.

### **5.2 Les Types de travaux d'entretien sur des pistes rurales HIMO**

#### **Les travaux de désherbage et d'élagage**

Le désherbage consiste à l'enlèvement (déracinement et dessouchage) des herbes et arbustes poussés sur l'emprise et sur les abords de la piste. L'élagage consiste à l'enlèvement des branches d'arbres et arbustes susceptibles d'empêcher la visibilité des usagers de la piste.

#### **Les travaux de rechargement des nids de poules et des ornières**

Lorsque le nid de poule (flache) est important, l'extraction de la mauvaise latérite (Généralement matériaux argileux) est nécessaire. Il faut recharger les nids de poules et les ornières avec un bon matériau latéritique, ensuite faire l'épandage, niveler, arroser et compacter manuellement.

#### **La réhabilitation des cordons pierreux et des digues filtrantes**

La réhabilitation des cordons pierreux et des digues filtrantes consiste à procéder à la réparation des cordons pierreux par un nouveau rangement de moellons (cailloux) sur les parties vides. (Cf. Manuel d'entretien).

#### **La réhabilitation des zones d'affaissement des radiers et des tapis de renforcement en maçonnerie sèche**

Cette réhabilitation consiste à faire des travaux de maçonnerie sur les parties dégradées des ouvrages de la piste.

## **La réhabilitation des zones d'affaissements des surfaces de roulement en maçonnerie de ciment avec moellons (pavage)**

Il s'agit de faire des travaux de maçonnerie sur les parties dégradées des ouvrages de la piste avec des moellons.

### **Divers autres petits travaux d'entretien**

Au cours d'un hivernage des zones d'écoulement d'eaux pluviales peuvent se former à des endroits, qui n'avaient pas été préalablement identifiés lors de la construction de la piste. Ces détériorations sous forme d'ornières ou de ravinements apparaissent, pour la plupart du temps, perpendiculairement ou longitudinalement à la piste. Les techniques préconisées pour éviter ces dégâts sont d'orienter ou de ralentir les écoulements qui se forment au cours de la saison pluvieuse en construisant de petits ouvrages.

## **5.3 Les mécanismes d'entretien courant de piste HIMO**

En matière d'entretien, une des conditions de recevabilité du projet de piste rurale fait obligation aux communes, et ce dès la phase de formulation et de la soumission du Projet au conseil régional, de prévoir obligatoirement 3% du coût de sa réalisation pour l'entretien ultérieur de celle-ci.

Pour protéger et sécuriser la piste pendant les périodes de fortes pluies, il est mis en place des barrières de pluies, permettant de fermer l'accès aux véhicules, notamment les gros porteurs.

Au niveau local, les CVD sont commis à la gestion et l'entretien courant des pistes. Ce travail est opérationnalisé sur le terrain par les Comités Villageois de Piste (CVP), mis en place dans chaque village traversé par une piste rurale réalisée. Ces structures constituent des commissions spécialisées des CVD, auxquels ils rendent compte et se réfèrent lorsque des problèmes importants sont identifiés sur les pistes.

Au niveau local, peu avant le démarrage des travaux de la piste, les animateurs de l'équipe d'intermédiation sociale, appuient les communautés bénéficiaires à la mise en place de structures locales de gestion et d'entretien pour l'entretien de la piste et à la gestion de la barrière de pluies. Il s'agit des Comités Villageois de Pistes (CVP).

Ainsi, chaque village traversé directement par une piste rurale HIMO met en place un CVP, qui est une commission spécialisée de la Commission Villageoise de Développement (CVD) du village. Les CVP sont les acteurs opérationnels de ces travaux d'entretien. Ils s'organisent et mobilisent la main d'œuvre locale à cet effet. Les CVP s'occupent généralement de l'entretien courant de l'ouvrages, donc de travaux pouvant être directement exécutés par les populations bénéficiaires. Il s'agit, entre autres, de faire surtout le désherbage ou fauchage périodique des accotements et fossés latéraux. Le responsable de l'entretien (CVP/CVD) informe les riverains et mobilise la main d'œuvre locale pour exécuter les travaux, avec un petit outillage adapté. Ce travail est volontaire et non rémunéré. Cependant un petit défraiement leur est servi, sur la base des provisions d'entretien des communes. Les travailleurs viennent avec leurs propres outils tels que coupe-coupe, hache, daba ou houe, brouette, ... Il peut arriver que les CVP mettent ces petits outils à disposition de la main d'œuvre locale.

---

## **6. Mise en place et gestion d'un chantier HIMO**

---

Le concept de "Chantier" désigne la partie du projet de construction ou de réhabilitation placée sous la responsabilité d'une Entreprise. Chaque chantier est sous la responsabilité directe d'un chef de chantier.

Les Entreprises ayant plusieurs chantiers affecteront un conducteur de travaux, pour coordonner l'ensemble de ces chantiers. Un conducteur de travaux est responsable de plusieurs chantiers et, à ce titre, assiste le chef de chantier lors de la phase "Préparation et démarrage du chantier " afin que celui-ci soit bien organisé dès le départ. Ensuite, dans la phase " Exécution des travaux ", le chef de chantier sera le seul responsable de la bonne marche des opérations.

## 6.1 Préparation du démarrage d'un chantier

Pour le démarrage effectif des travaux sur le chantier HIMO, les documents suivants sont importants :

- Les plans d'exécution des travaux à réaliser ;
- Le planning général des travaux ;
- La liste des moyens estimés nécessaires.

Ces documents sont étudiés et discutés ensemble afin d'appréhender toutes les données du projet. Le chef de chantier, avant de démarrer l'exécution du travail doit prendre minutieusement connaissance des travaux à réaliser, Étudier par une visite de reconnaissance le site sur lequel se dérouleront les travaux, Organiser les travaux proprement dits et la vie du chantier.

## 6.2 Visite de reconnaissance du terrain

Le chef de chantier effectue la visite du site où se dérouleront les travaux. Cette mission vise à :

- Observer l'état naturel des lieux ;
- Étudier les différentes possibilités d'exécution des travaux ;
- S'informer et discuter avec le comité exécutif des possibilités locales de la main d'œuvre ;
- Rechercher les moyens d'approvisionnement en matériaux ;
- Étudier les différentes possibilités d'installation du camp de base pour prendre en considération tous les éléments pouvant influencer sur le bon déroulement des travaux.
- Examiner les possibilités d'exécuter les travaux tels qu'ils sont prévus sur le schéma d'itinéraire, sur les plans et sur le planning d'exécution général.

## 6.3 Prise de contact avec les autorités locales

- Le chef de chantier prend contact avec les autorités locales et le comité de suivi, dont dépend le site des travaux pour :
- Enregistrer les excédents de main d'œuvre mobilisables pendant la période présumée des travaux. Il porte son attention sur les travaux saisonniers qui peuvent influencer sur la disponibilité du personnel ;
- Enregistrer les possibilités de s'approvisionner localement en matériaux naturels (latérite, sable, gravier, moellons, etc.) et en matériaux manufacturés (ciment, bois, fer, etc.) ;
- Examiner les possibilités d'installation du camp de base sur le site des travaux.
- Les informations recueillies permettent de mesurer les difficultés et les risques, qui peuvent se présenter pendant l'exécution du chantier, afin d'adapter le planning d'exécution des travaux.

## 6.4 Critères d'installations d'une base vie de chantier HIMO

En fonction de la nature et du type de chantier, l'établissement d'une base vie est nécessaire en cas d'embauche d'ouvriers habitants à plus de 4 ou 5 km du chantier. La base vie doit être située à proximité de l'axe de la piste à traiter et accessible avant le début même des travaux. Au besoin et dans la mesure du possible des bâtiments nécessaires peuvent être loués en vue de réduire les délais d'installation.

L'accord des habitants des localités environnantes reste un critère essentiel à l'installation. En dehors de toutes considérations (lieu idéal, facilités), il importe de considérer le facteur humain et les risques de conflit.

La distance qui sépare le chantier du camp ne doit pas excéder 5 km, permettant ainsi au chef de chantier de consacrer le maximum de temps à la supervision des travaux. D'autres critères sont à prendre en compte, notamment la présence d'un point d'eau, les moyens de transport et de communication, la présence d'ateliers (mécanicien, forgeron) et la présence d'un marché.



## 6.5 Composition des installations d'une base vie du chantier

Une base vie prend en compte habituellement :

- Un Bureau de chantier ;
- Un Magasin fermé pour l'outillage, l'équipement, les lubrifiants ;
- Un Magasin fermé pour le ciment ;
- Un Aire d'entrepôt pour les matériaux en gros (graviers) et fers ;
- Un Hangar de réparation ;
- Un Aire de stationnement du matériel ;
- Des logements si le lieu des travaux est éloigné des localités ;
- Une alimentation en eau potable et des toilettes.

## 6.6 Gestion des approvisionnements

Le chef de chantier est responsable des matériaux livrés aux équipes et doit prendre les mesures nécessaires pour en assurer une bonne utilisation. Il doit maîtriser les procédures de commande et de gestion des matières approvisionnées. Il est aidé dans ce travail par le responsable du magasin, qui gère directement l'ensemble des moyens matériels nécessaires à la bonne exécution des travaux. Il est important de contrôler les entrées et les sorties du matériel, des outils, des matériaux et des matières consommables, tout comme il est primordial pour un responsable de chantier de connaître l'état de ses stocks au magasin.

En somme, il existe un certain nombre de documents à tenir à jour, dont l'ensemble donne une photographie complète des moyens disponibles.

- **La Fiche de stock** : pour chaque article, chaque matériel, une fiche de stock est établie par le magasinier. Elle permet de suivre les articles au fil des arrivées et des sorties ; que ces mouvements se fassent de façon interne ou externe au chantier (Commandes aux fournisseurs), le chef de chantier doit vérifier régulièrement l'exactitude de ces fiches.
- **La Fiche de demande de matériel/matériau** : au niveau du chantier, le chef de chantier établit des demandes pour les équipes de travail selon le planning d'activité et les discussions avec les chefs d'équipes ; ces demandes sont remises au magasinier pour exécution. Le magasinier doit rapidement honorer ces demandes-là en fournissant les articles demandés, accompagnés d'un bon de sortie ;
- **La Fiche de réception** : à l'arrivée sur le chantier des articles commandés, ou lors de leur récupération chez le fournisseur, le magasinier remplit un procès-verbal de réception et un bon de réception : tous deux se référant au bon de commande établi. Le magasinier doit prendre soin de noter l'état des articles (et bien sur la quantité) sur ces bons. Chaque bon est signé par le magasinier et le représentant du fournisseur.

### Conseils pratiques

La gestion prévisionnelle des amortissements, nécessite de calculer la durée de vie et le coût d'utilisation du matériel et de l'outillage. Il revient au magasinier de fournir le maximum de renseignements à l'équipe de direction de l'entreprise. Chaque article fait donc l'objet d'une fiche individuelle d'utilisation donnant : Le nombre de journées de travail, le type du travail exécuté, les réparations effectuées, les matières consommées, etc.

Les outils et les matériaux doivent être protégés de l'eau, des insectes et autres facteurs nuisibles. Les portes du magasin doivent être munies de serrures solides. Pour tout magasin à caractère permanent, il faut poser un sol dur. Lorsque le ciment doit être stocké pendant plusieurs jours, des précautions doivent être prises.

## 6.7 Le suivi/contrôle des activités sur le chantier

Par " Procédures administratives " s'entend le travail de bureau, plus ou moins routinier, qu'il faut accomplir au chantier. Ce travail est parfois long et fastidieux mais essentiel à la bonne marche des chantiers et doit être exécuté avec soin et sans retard. Pour cela, les responsables de chantier disposent d'un certain nombre de documents-types qui réduisent le temps à consacrer aux questions administratives.

### Les comptes-rendus

Plusieurs types de comptes rendus de chantiers sont indispensables pour le suivi/contrôle des activités sur le chantier.

- **Le compte-rendu journalier d'activités** : à la fin de chaque jour de travail, le chef d'équipe note le nombre d'hommes utilisés par jour ainsi que les moyens dépenses. Cela lui permet de faire la comparaison avec les prévisions ;
- **Le Compte-rendu hebdomadaire d'activités** : à la fin de chaque semaine, le chef de chantier récapitule l'avancement et les moyens dépensés de chaque activité ;
- **Le Compte-rendu mensuel d'activités** : sur la base des comptes-rendus hebdomadaires ; le conducteur de travaux fait une comparaison des prévisions et met à jour le planning d'exécution.
- **Le récapitulatif activités/kilomètre**: ce récapitulatif permet de réactualiser les données pour les travaux futurs est tenu par le conducteur de travaux. Il précise pour chaque kilomètre réalisé, les productions, productivités, le nombre d'hommes jours et les dates d'exécution.

**REMARQUE** : Il existe aussi un compte-rendu journalier d'activités par ouvrage, semblable au compte-rendu journalier d'activité destiné aux travaux de la section courante.

### Les fiches de pointage des ouvriers

- **Les listes de présence par activité** : au verso de chaque compte-rendu d'activité est annexée une liste de présence concernant l'équipe qui réalise l'activité. Cette liste est remplie par le chef d'équipe et vérifiée quotidiennement par le chef de chantier.
- **La liste récapitulative** : le chef de chantier tient à jour une liste récapitulative pour l'ensemble du chantier. Cette liste mensuelle permet l'établissement des salaires.

## 6.8 Gestion du personnel

Dans le contexte des travaux HIMO, le terme " travailleur " ou " ouvrier " désigne le personnel occasionnel employé à la journée ou à la tâche. Bien entendu l'entreprise, en général, dispose en son sein, d'un noyau permanent de personnel permanent constitué de personnels cadres et d'ouvriers qualifiés. Elle recourt en plus à une main d'œuvre non qualifiée journalière ou à la tâche. Les différentes catégories de main-d'œuvre sont listées dans le tableau ci-dessous :

Catégories de Main d'œuvre	Statut	Désignation	Travaux
Main d'œuvre non qualifiée.	Journalier ou à la tâche	Manœuvre Chef d'équipe Gardien	Tous travaux Direction d'une Equipe Garde des camps
Main d'œuvre qualifiée	Permanent	Maçon-coffreur Conducteur Mécanicien Magasinier Forgeron.	Exécution Ouvrages Conduite engin Entretien et petites réparations Tenue des stocks Réparation de l'outillage

## Conseils d'orientation

L'embauche de l'effectif total se fait de préférence en une journée, mais l'arrivée sur le chantier est graduelle (rythmée par le décalage des opérations). Il faudra donc préciser à chaque ouvrier la date à laquelle il incorporera une équipe. En général, le chef de chantier est capable de préciser la durée de l'embauche : un ouvrier est engagé dans le cadre d'une opération et celle-ci est planifiée (dates de début et de fin). Selon les besoins, au cours des travaux, la durée d'embauche peut être modifiée. Pour chaque ouvrier, une fiche d'embauche est remplie et les conditions de travail sont expliquées : Durée d'embauche, Qualification, Horaire de travail, Règlement, etc.

L'emploi des travailleurs sur le site doit tenir compte de la législation nationale, à savoir le du code Burkinabé de travail) et de celle internationale en vigueur en la matière.

Les ouvriers embauchés doivent avoir 16 ans révolus. Pour les travaux dans le secteur Bâtiment et T.P. la convention N° 138 du Bureau International du Travail (BIT), auquel adhère le Burkina Faso, il ne peut y avoir aucune dérogation à cette règle car les emplois sont susceptibles de compromettre la santé du travailleur.

La convention n°111 du BIT/Discrimination/Emploi et profession/stipule qu'aucune distinction ne doit être faite sur la base de la race, de la couleur et du sexe. Elle prévoit donc pour chacun l'égalité des chances et de traitement pour le travail.

---

## 7. Principaux outils de mise en route

---

La mise en route de la méthode HIMO, dans la réalisation et/ou réhabilitation de de piste rurales s'appuie sur les éléments principaux suivants :

- la demande de projet ;
- L'Avant-Projet Sommaire ;
- L'Avant-Projet Détaillé ;
- l'appel d'offres.

### 7.1 Outil 1. Canevas de Demande Projet de piste rurale (DP)

<b>Timbre de la Collectivité Territoriale</b>		<b>Burkina Faso</b> ----- <b>Unité – Progrès – Justice</b>
---	--	--

#### Fiche signalétique du projet

Région : .....Province : .....Commune: .....

Population : H.....F.....Total : ..... (Préciser année de référence)

Type de désenclavement :

Construction de Pistes rurales

Travaux d'urgence de Pistes rurales

Réhabilitation de pistes rurales

Autres (à préciser)

#### I. Titre du projet :

.....

#### 1.1. Résumé de la description du projet

.....  
.....  
.....

### 1.2. *Distance de la piste et Coût du projet*

- longueur de la piste
- Coût unitaire estimatif : 15 000 000 F CFA/Km
- Coût total indicatif

### 1.3. *Schéma de financement du projet*

Sources de financement	Montant FCFA	en	%	Situation du financement (1)
• Collectivité (a) • En numéraire				
• Autres ressources (b) : • Autre PTF				
Ressources disponibles (c) = (a) + (b)				
Subvention sollicitée = (d)				
<b>TOTAL = (c) + (d)</b>				

(1) : Sollicité – Disponible – A négocier

## II. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

### 2.1. *Présentation Générale*

- Situation géographique ;
- Répartition spatiale (population, densité...);
- Potentialités ;
- Activités économiques dominantes ;
- Etat des lieux du réseau de pistes rurales ;
- Expérience de la collectivité dans la gouvernance locale ;
- Liste des infrastructures sociales.

NB : Cette présentation doit se tenir dans une seule page

### 2.2. *Expériences de la collectivité avec d'autres programmes et projets intervenant dans la zone*

Projet/ Programme partenaire	Projet financé/ Réalisation	A année	Type d'organisation actuelle mise en place pour la gestion	Etat de fonctionnalité actuelle de l'infrastructure et la structure de gestion	Coût total	Apport CT

### 2.3. *Evolution du budget et capacité d'absorption de la collectivité au cours des 3 dernières années.*

Année budgétaire	Budget	Taux d'exécution
2018		
2017.....		

Source : la comptabilité de la collectivité

### III. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

#### 3.1. *Contexte local*

- Retour sur les activités socio-économique annoncées dans la présentation de la collectivité (surtout celle qui nous mettra en lien avec le problème à poser) ;
- Impact des activités (sur la vie des populations, sur les recettes la collectivité, sur sa visibilité...);
- Poser en quelques phrases le problème qui entrave la promotion des activités ci-dessus cité

#### 3.2. *Justification du projet*

- Faire un lien de cause à effet (c'est-à-dire expliquer le lien que l'absence ou la dégradation de la piste rurale a à avoir avec le problème évoqué) ;
- Illustrer l'explication à travers des exemples vécus ;
- Dire ce que les politiques et stratégies de développement de la collectivité prévoient pour résoudre le problème (si possible que l'exemple soit l'élément déclencheur du projet) ;
- Annoncer les dynamiques enclenchées au niveau local pour résoudre le problème :

#### 3.3. *Historique du Projet*

- Décrire la manière dont est née l'idée du projet : raisons de l'intervention ; qu'est-ce qui a été à l'origine de la demande ?
- De quelle manière la demande a-t-elle été formulée à l'origine...

#### 3.4. *Description des objectifs, effets et résultats attendus*

- Objectif global du projet (Qu'est-ce que vise le projet ?)
- Objectifs spécifiques
- Résultats attendus (proposer des résultats quantifiables dans la mesure du possible)

#### 3.5. *Modalités de réalisation et de gestion*

- Indiquer comment sera géré l'investissement, l'aménagement, l'activité ;
- Stratégie de mobilisation et d'implication des communautés de base ;
- Mise en place d'instances en charge de la gestion et de l'entretien ;
- Entités participant à la gestion ;
- Description des conditions : faut-il prévoir l'élaboration d'un cahier des charges ? une clé de répartition des charges ?
- Un appui à la gestion technique, ou à l'organisation ou à la gestion financière est-il prévu ?

#### **Important :**

Documents à joindre à tout projet : copie du PLD/PAI en lien avec le projet ou la délibération d'autorisation d'engagement du conseil de la collectivité décidant de la réalisation du projet et de sa contribution pour l'entretien à hauteur de 3% du coût de la piste.

**Outil 2. :** Canevas de collecte de données pour l'évaluation technique et socio-économique des projets de pistes

1. Intitulé du projet :
2. Longueur proposée (km) :
3. Longueur sur le terrain (km) :
  - Origine :
  - Fin :
4. Nombre de basfonds/cours d'eau :
5. Niveau de fréquentation (flux des usagers) : Elevé – Moyen - Faible
6. Type de terrain (accidenté, vallonné, etc.) :
7. Type de sols (argileux, sableux, limoneux, latéritique, etc.)
8. Traversée de la forêt, zone protégée :
9. Disponibilité des matériaux locaux de construction (latérite, moellons, gravier, sable, etc.) :
10. Existence de charrette à traction asine ou tricycles :
11. Ressources en eau pour les travaux de construction :
12. Appréciation de la main-d'œuvre disponible :
13. Intérêt de la piste (accessibilité à l'école, aux services de santé, au marché, aux services administratifs, etc.) :
14. Liaison du tronçon de piste avec réseau existant :

**Divers :**

- Vérifier (si possible) les observations faites pendant la présélection des pistes : (par exemple Existence PCD avec inscription du projet, etc.)

## **7.2 Outil 2. Canevas Avant-Projet Sommaire (APS)**

### I. INTRODUCTION – PRESENTATION DU PROJET

### II. DEROULEMENT DES ETUDES 3

- 2.1. La reconnaissance et la remise du tronçon de piste à aménager
- 2.2. Les études topographiques
- 2.3. Les travaux de recollement des plans topographiques et de calage des ouvrages
- 2.4. Les études géotechniques
- 2.5. L'élaboration du schéma itinéraire et d'aménagement
- 2.6. Les études socio-économiques et environnementales
- 2.7. L'élaboration du rapport APS

### III. LOCALISATION ET DESCRIPTION DE LA PISTE

### IV. LOCALISATION, DESCRIPTION DES DIFFERENTS POINTS CRITIQUES RELEVES ET CHOIX DES OUVRAGES

- 4.1. Choix des ouvrages
- 4.2. Pré dimensionnement des ouvrages
- 4.3. Estimation financière des coûts de réalisation des ouvrages
- 4.4. Etudes géotechniques
  - 4.4.1. La latérite et les moellons
  - 4.4.2. Le sable
  - 4.4.3. Le gravier
  - 4.4.4. L'eau

### V. CONCLUSION

## **7.3 Outil 3. Canevas Avant-Projet Détaillé (APD)**

### I. INTRODUCTION

### II. PRESENTATION DU PROJET

- 2.1. Contexte de la mission
- 2.2. Objectifs de la mission et résultats attendus

### III. DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET

### IV. ETAT ACTUEL DE LA PISTE A ETUDIER ET DES OUVRAGES PROPOSES

- 4.1. Etat actuel de la piste à étudier
- 4.2. Ouvrages retenus sur la piste
- 4.3. État du drainage
- 4.4. Signalisation

### V. BASE DE CONCEPTION DES ETUDES TECHNIQUES

- 5.1. Normalisation
- 5.2. Caractéristiques standard ou normes techniques
- 5.3 Consistance des travaux

### VI. ETUDES DE LA PISTE

- 6.1. Tracé en plan
- 6.2. Critères du choix du tracé
- 6.3. Schéma itinéraire

### VII. PROSPECTIONS GEOTECHNIQUES

- 7.1. Types de sols
- 7.2. Sites d'emprunt et carrières
  - 7.2.1. Matériaux de viabilité pour couche de roulement
  - 7.2.2. Matériaux de viabilité pour bétons hydrauliques

### VIII. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

- 8.1. Profil en long
- 8.2. Profil en travers
- 8.3. Ouvrages
  - 8.3.1. Ouvrage d'assainissement
  - 8.3.2. Ouvrages connexes
  - 8.3.3. Signalisation routière

### IX. LES ETUDES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES

- 9.1. Investigations de terrain
  - 9.1.1. Identification des passages d'eau
    - 9.1.1.1. Petits passages d'eau
    - 9.1.1.2. Passages d'eau moyens et assez importants
- 9.2. Etudes de la pluviométrie
  - 9.2.1. La station météorologique de référence
  - 9.2.2. La pluviométrie maximale journalière
  - 9.2.3. La pluviométrie moyenne annuelle
  - 9.2.4. Caractéristiques hydro-morphologiques du bassin-versant
- 9.3. Etudes des crues
  - 9.3.1. Méthode ORSTOM
  - 9.3.2. Méthode CIEH
  - 9.3.3. La crue de projet
- 9.4. Conception et dimensionnement du radier
  - 9.4.1. Hypothèses de dimensionnement des ouvrages
    - 9.4.1.1. Choix et conception des ouvrages
    - 9.4.1.2. Cas des ouvrages existants
    - 9.4.1.3. Dimensionnement et description des ouvrages

### X. EVALUATION DES QUANTITES

- 10.1. Estimation des quantités de travaux
- 10.2. Allotissement des travaux
- 10.3. Estimation financière
- 10.4. Méthodologie d'estimation des coûts

## XI. CONCLUSION-RECOMMANDATIONS

### 7.4 Outil 4. Canevas Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

#### PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

- Contexte et Objet
- Financement
- Participation
- Délai d'exécution
- Consultation et acquisition du dossier
- Visite des sites des travaux
- Lieu et date de dépôt
- Ouverture des offres
- Délai d'engagement
- Réserves
- Plan de charges
- Renseignements complémentaires

#### PIECE N°2: INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

##### PREAMBULE

*(Instructions particulières de l'appel d'offres pour permettre aux soumissionnaires de remettre des offres conformes aux exigences et aux attentes)*

##### Article 1 : Définitions

- Le terme « Maître d'Ouvrage »
- Le terme « Maître d'Ouvrage Délégué »
- Le terme « Maître d'œuvre »
- Le terme « Entreprise »

##### Article 2 : Objet

##### 7.4.1.1 Article 3 : Consistance des travaux

- Type d'aménagements à réaliser
- Caractéristiques géométriques
- Mention : Pour le détail des travaux, voir le dossier des plans

##### Article 4 : Allotissement

##### Article 5 : Participation

##### Article 6 : Coût de la consultation

##### Article 7 : Contenu du DAO

- l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- les instructions aux soumissionnaires ;
- le cahier de prescriptions techniques (CPT);
- le cadre de bordereau des prix unitaires ;
- le cadre du devis quantitatif estimatif des travaux ;
- le modèle de soumission ;
- les pièces dessinées.

##### Article 8 : Visite des sites des travaux

##### Article 9 : Présentation des offres

##### Article 10 : Contenu de la soumission

##### Article 11 : Langue du marché



Article 12 : Type de marché  
Article 13 : Régime fiscal et douanier  
Article 14 : Délai de validité des offres  
Article 15 : Date et heure limite de dépôt des offres  
Article 16 : Modifications des documents du DAO  
Article 17 : Modification et retrait des offres  
Article 18 : Caution de soumission  
Article 19 : Ouverture des plis  
Article 20 : Caractère confidentiel de la procédure  
Article 21 : Eclaircissements apportés aux offres  
Article 22 : Evaluation des offres  
Article 23 : Attribution du marché  
Article 24 : Annulation  
Article 25 : Notification de l'attribution du Marché  
Article 26 : Délais d'exécution des travaux  
Article 27 : Constitution du cautionnement définitif  
Article 28 : Paiements d'avance  
Article 29 : Litige  
Article 30 : Textes applicables

## PIECE N°3 : CONDITIONS DU MARCHE

### 1 GENERALITES

- Définitions
- Interprétation
- Langue et législation applicables
- Décisions de l'Ingénieur
- Délégation
- Communications
- Sous-traitance
- Personnel
- Risques à la charge de l'entrepreneur
- Données sur le site
- Questions relatives aux instructions aux soumissionnaires
- L'exécution des travaux
- La date d'achèvement
- Approbation des ouvrages provisoires de l'entrepreneur
- Sécurité
- Découvertes
- Mise à disposition du site
- Accès au chantier
- Instructions
- Différends

### 2. CONTROLE DES DELAIS

- Programme
- Report de la date d'achèvement prévue
- Ordre donné par l'Ingénieur de différer les travaux
- Réunions de chantier
- Avertissement préalable

### 3. CONTROLE DES COUTS

- Identification des malfaçons
- Essais
- Correction des malfaçons

- Malfaçons qui ne sont pas réparées après la date d'achèvement
- Devis estimatif
- Prévisions de dépenses
- Décomptes
- paiements
- monnaies
- retenue de garantie
- indemnité forfaitaire de retard
- avance
- garanties
- coût des réparations

#### 4. ACHEVEMENT DU MARCHE

- Achèvement
- Réception des travaux
- décompte final
- Résiliation
- Paiement après la résiliation
- Propriété
- Impossibilité d'exécution
- Suspension du financement

### PIECE N°4 : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### 1. INDICATIONS GENERALES

- Objet du présent document ;
- Présentation des travaux :
  - Radiers ;
  - Tapis de moellons ;
  - Radier simples/souples ;
  - Radier maçonnés ;
  - Perrés maçonnés ;
  - Perrés secs ;
  - Enrochement, diguettes et digues filtrantes.

#### 2. PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

- Provenance et qualité des matériaux ;
- Exploitation des emprunts ;
- Matériaux pour remblais éventuels ;
- Matériaux pour couche de roulement ;
- Matériaux pour ouvrages ;
- Remblais contigus aux ouvrages ;
- Matériaux pour murs en pierres, perrés et enrochement ;
- Balises et bornes.

#### 3. MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

- Description générale des travaux ;
- Organisation et police de chantier ;
- Installations de chantier ;
- Renseignements fournis par l'administration ;
- Aires mises à la disposition de l'entrepreneur ;
- Projets d'exécution ;
- Terrassement et chaussée ;
- Travaux préparatoires aux ouvrages d'assainissement ;
- Réalisation des ouvrages d'assainissement ;
- Radiers ;

- Dispositifs de protection.

### 3.4 MODE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX

- Conditions générales d'évaluation
- Définition des prix unitaires

## PIECE N°5 : CADRES DE BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

D'AMENAGEMENT DE LA PISTE .....

Lot N° ... du Pk ..... au PK.....

Cadre du bordereau des prix unitaires

N° Prix	Désignation des tâches	Unit.	Prix unitaire en chiffres (Francs CFA)	Prix unitaire en lettres (Francs CFA)

Fait à .....le.....

**Le soumissionnaire**  
(Signature et cachet)

**PIECE N°6 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX**

Lot N°: .....

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de :.....FCFA en HT-HD

Soit.....FCFA TTC

N° Prix	Désignation des tâches	Unit.	Quantité	Prix unitaire (Francs CFA)	Prix Total (Francs CFA)

Fait à .....le.....

**SOUS DETAILS DES PRIX LOT N° : .....**

Désignation du prix .....							Unité :.....	
N°	Désignation	Catégorie	Prix Unitaires	Unité	Temps ou Quantités consommés	Coût	Droits et taxe	Totaux

## PIECES N°7 : MODELES

### *Modèle de soumission*

**Titre du projet**....., **lot**.....

Je soussigné (nom et Prénoms) .....

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise : .....

Faisant élection de domicile à (adresse complète).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces faisant l'objet du présent appel d'offres pour :  
..... (désignation des travaux)..... Lot :.....

et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la complexité des travaux à réaliser, m'engage à exécuter les travaux pour un montant global et non révisable de :

- Montant Hors Taxes (HT) (en chiffres) .....(en lettres) .....

- Montant Toutes Taxes (TT) (en chiffres) ..... (en lettres) .....

Arrêté en fonction des quantités du devis estimatif et de l'application des prix unitaires HT-HD et

TTC correspondant à ma soumission.

Je m'engage à exécuter les travaux dans un délai de ..... mois (délai inférieur ou égal au délai prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué).

Je me considère engagé par la présente soumission pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

J'annexe à la présente soumission les documents suivants :

1. Le devis estimatif des travaux
2. Le bordereau des prix unitaires

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due et forme soit préparé et signé, la présente soumission complétée par l'éventuelle notification d'attribution constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Le Maître d'Ouvrage Délégué se libérera les sommes dues par lui au titre du marché en faisant créditer le compte N° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_ à la banque \_\_\_\_\_, agence de \_\_\_\_\_ (banque domiciliée au Burkina Faso)

Fait à ..... le.....

Cachet et signature du soumissionnaire

## Modèle de garantie de soumission (caution bancaire)

ATTENDU QUE *[nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé "le Soumissionnaire") a remis une offre, en date du *[date]* pour l'exécution de *[titre du Marché]* (ci-après dénommée, "l'offre").

NOUS, *[nom de la banque]*, de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse du siège]* (ci-après dénommée "la Banque"), sommes tenus à l'égard de HELVETAS Swiss Intercooperation (ci-après dénommé "le Maître d'Ouvrage Délégué") pour la somme de *[montant en lettres et en chiffres suivant les Instructions aux soumissionnaires]*, que la Banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

SIGNE ET AUTHENTIFIE par ladite Banque, le jour de :.....

LES CONDITIONS de cette obligation sont les suivantes :

- (a) Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée dans le formulaire de soumission ; ou
- (b) Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de son offre, conformément aux dispositions du paragraphe « évaluation des offres financières » des Instructions aux soumissionnaires ; ou
- (c) Si le Soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :
  - (i) manque ou refuse de signer le Contrat, s'il est tenu de le faire,
  - (ii) manque ou refuse de fournir la garantie de bonne exécution,

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage Délégué un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître d'Ouvrage Délégué précisera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre ou toutes les conditions ci-dessus sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au vingt-huitième (28) jour suivant l'expiration de la période de validité des offres, et qui peut être reportée par le Maître d'Ouvrage Délégué qui n'est pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits report(s). Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

SIGNATURE et authentification du signataire

Nom de la Banque :

Adresse :

Date :

Cachet de la Banque

## Modèle de lettre de notification

*[Papier à en-tête du Maître d'Ouvrage Délégué]*

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Monsieur,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l'exécution des Travaux de *[nom du projet et travaux spécifiques tels qu'ils sont présentés dans les Instructions aux soumissionnaires]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si seulement l'une de ces mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires" si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Instruction vous est donnée par la présente de commencer l'exécution desdits Travaux conformément aux dispositions du Marché.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

*[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom du Maître d'Ouvrage Délégué]*

## **Modèles de garantie d'exécution (garantie bancaire inconditionnelle)**

A: *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage Délégué]*

ATTENDU QUE *[nom et adresse de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") s'est engagé, conformément au Marché No *[chiffre]* en date du *[date de signature du Marché]* à exécuter *[titre du Marché et brève description des Travaux]* (ci-après dénommé "le Marché");

ATTENDU QUE vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Entrepreneur vous remettra une garantie bancaire d'une banque de renom pour le montant spécifié ici comme garantie de la réalisation de ses obligations conformément au Marché ;

ATTENDU QUE nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette garantie bancaire ;

EN CONSEQUENCE, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom de l'Entrepreneur, à concurrence d'un montant de *[montant de la garantie en chiffres et en lettres.]*, et nous nous engageons à vous payer, dès réception de votre première demande écrite, sans discussion, toute(s) somme(s), dans les limites de *[montant de la garantie en chiffres et en lettres]*, ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

Nous renonçons formellement à ce que vous réclamiez ladite dette à l'Entrepreneur avant de nous présenter la demande.

Nous convenons également qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ou Travaux devant être effectués au titre de l'un des documents du Marché qui a été établi entre vous et l'Entrepreneur ne nous libérera d'une obligation nous incombant au titre de la présente garantie, et nous ne sommes pas tenus par la présente à donner notification dudit changement, additif ou modification.

La présente garantie sera réduite de moitié sur présentation du certificat de réception provisoire et demeurera valable jusqu'à la date de délivrance du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire

Nom de la Banque :

Adresse :

Date :

Cachet de la Banque :



## **Modèle de garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie**

A : *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage Délégué]*

*[Titre du Marché]*

Conformément aux dispositions de l'Article ..... (Retenue de garantie) du Marché susmentionné, *[nom et adresse de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") déposera auprès de *[nom du Maître d'Ouvrage Délégué]* une garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à *[montant de la garantie en chiffres et en lettres ; le montant représentera le montant des sommes retenues en garantie après libération de la moitié de la retenue effectuée à la réception provisoire.]*

Nous, *[banque]*, conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que Garant, le paiement à *[nom du Maître d'Ouvrage Délégué]* à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant ne dépassant pas *[montant de la garantie en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des Travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre *[nom de l'Agence]* ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie sera libérée sur présentation du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire :

Nom de la Banque :

Adresse :

Date :

## Modèle de garantie bancaire de restitution de l'avance forfaitaire

A : *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage Délégué]*

*[titre du Marché]*

Conformément aux dispositions de l'Article ..... des Instructions aux soumissionnaires du Marché susmentionné, *[nom et adresse de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") déposera auprès de *[nom du Maître d'Ouvrage Délégué]* une garantie bancaire ayant pour objet de garantir une exécution correcte et loyale de ses obligations, conformément aux dispositions dudit Article, et s'élevant à *[montant de la garantie en chiffres et en lettres; le montant représentera le montant de l'avance.]*

Nous, *[banque]*, conformément aux instructions de l'Entrepreneur, convenons de façon inconditionnelle et irrévocable de garantir, en tant qu'obligataire principal et pas seulement en tant que Garant, le paiement à *[nom du Maître d'Ouvrage Délégué]* à première demande sans droit d'objection de notre part et sans sa première réclamation préalable à l'Entrepreneur, d'un montant ne dépassant pas *[montant de la garantie en chiffres et en lettres; le montant représentera le montant de l'avance.]*

Nous convenons en outre qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification aux conditions du Marché ou des Travaux devant être exécutés au titre dudit Marché, ou à l'un des documents du Marché qui peut être établi entre *[nom de l'Agence]* et l'Entrepreneur, ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie, et nous renonçons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Cette garantie sera automatiquement réduite à due concurrence au fur et à mesure de l'imputation de l'avance sur les acomptes et restera valable à partir de la date de l'avance dans le cadre du Marché jusqu'à ce que *[nom de l'Agence]* reçoive la totalité du remboursement du même montant de l'Entrepreneur.

SIGNATURE et authentification du signataire :

Nom de la Banque :

Adresse :

Date :